



## Communiqué de presse

*Pour diffusion immédiate*

### **Rapatriement de Mohamed Cherfi :**

**L'étude accélérée de la demande de parrainage au fédéral se fait toujours attendre**

**Montréal, 16 novembre 2004** - La Ligue des droits et libertés est extrêmement préoccupée des délais qui continuent de s'allonger dans le traitement du dossier de Mohamed Cherfi par le Canada. Chaque semaine qui passe nous rapproche rapidement d'une déportation de monsieur Cherfi par les autorités américaines vers l'Algérie, où sa sécurité est menacée. Le Canada a pourtant la possibilité et la responsabilité de le protéger en vertu des Conventions internationales dont il est signataire.

Immigration Canada ne donne toujours aucun signe tangible indiquant que la demande de parrainage de Mohamed Cherfi par cinq citoyens de Québec, déposée il y a plusieurs mois, sera traitée rapidement. De multiples demandes en ce sens ont pourtant été faites aux autorités fédérales dont celle formulée dans une lettre, datée du 15 octobre, à la ministre fédérale de l'Immigration, madame Judy Sgro, par la Ligue des droits et libertés et une série d'importantes organisations québécoises et canadiennes : Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles, Congrès du travail du Canada, CAW - TCA Canada, TCA - Québec, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, Centrale des syndicats du Québec, Confédération des syndicats nationaux, Amnistie internationale - section canadienne francophone, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, Comité de solidarité avec Mohamed Cherfi.

Toutes ces organisations ont demandé à la Ministre de s'assurer que l'entrevue prévue avec Monsieur Cherfi, dans le cadre de la demande de parrainage, se déroule au début novembre. Or, une réponse contradictoire est venue. Le 25 octobre, le Consulat général du Canada à Buffalo, qui traite la demande, indiquait dans une lettre adressée à l'avocat de M. Cherfi, Me Noël St-Pierre, que le dossier était « mis en attente prioritaire et sera évalué sous peu ». Quatre jours plus tard, le fonctionnaire du Consulat général affecté au dossier indiquait à Me St-Pierre qu'il n'y aurait pas d'entrevue de M. Cherfi avant janvier 2005!

Si l'entrevue, qui n'est que l'une des étapes initiales dans le traitement du dossier, ne se tient qu'en janvier 2005, les États-Unis risquent de déporter Mohamed Cherfi avant que le Canada n'ait rendu sa décision. Ceci est sans compter la prolongation de sa détresse et de son angoisse, alors qu'il est emprisonné depuis plus de huit mois sans qu'il n'ait aucun dossier criminel ou qu'il ne constitue aucunement un danger pour la société.

Le cas de Mohamed Cherfi, ancien porte-parole des 1000 sans statut algériens dont la majorité ont obtenu leur droit de résidence, constitue un précédent grave en terme de violation des libertés civiles au Canada (irrégularités dans le traitement de son dossier, violation du sanctuaire pour la première fois dans l'histoire du Canada, arrestation *manu militari* avec violation du droit constitutionnel de comparaître devant un juge et de se défendre, déportation vers les États-Unis sans révision des nouveaux éléments à son dossier).

La Ligue des droits et libertés interpelle à nouveau la ministre Sgro pour que le traitement accéléré de la demande de parrainage de Mohamed Cherfi se concrétise enfin. Il en va du respect, par le Canada, de ses engagements internationaux en faveur du respect des droits fondamentaux et des libertés civiles.